

**PROVINCE DE QUÉBEC  
SAINT-GEORGES**

## **AVIS PUBLIC**

### **Demande de dérogation mineure pour le 455, 19<sup>e</sup> Avenue Nord**

**AVIS** est, par les présentes, donné par la soussignée greffière, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

**QUE**, lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le lundi 25 mai 2026, à compter de 19 h 30 au 11700, boulevard Lacroix à Saint-Georges, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

#### **IMMEUBLE VISÉ**

Un immeuble situé au 455, 19<sup>e</sup> Avenue Nord, Saint-Georges.

#### **NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE**

La nature de la dérogation demandée vise à régulariser la marge de recul latérale du garage attenant à la résidence qui est à 6,98 m de la limite de l'emprise de la 44<sup>e</sup> Rue Nord au lieu de 7,5 m.

Que toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance du 25 mai prochain ou encore en transmettant ses commentaires par écrit à l'adresse suivante : [greffe@saint-georges.ca](mailto:greffe@saint-georges.ca) à compter du jour de la publication du présent avis, et ce, jusqu'au 25 mai 2026 à 16 h.

**Donné à Saint-Georges,  
ce 6<sup>e</sup> jour de mai 2026.**



**M<sup>re</sup> Isabelle Beaulieu, notaire  
Greffière**